



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction "compétences" ; bureau des écoles et de la formation.*

**DÉCISION N° 000-24590-2007/DEF/DPMM/FORM portant abrogation d'un texte.**

*Du 19 avril 2007*

NOR D E F B 0 7 5 0 9 9 4 S

---

*Texte abrogé :*

Instruction n° 290/DEF/DPMM/FORM du 3 juin 1994 (BOC, p. 2729 ; BOEM 775 et extrait au BOEM 111\*)

*Référence de publication :* BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 65.

---

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

1994. 3 juin. Instruction n° 290/DEF/DPMM/FORM relative à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement au centre d'instruction naval de Querqueville (BOC, p. 2729 ; BOEM 775 et extrait au BOEM 111\*).

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*

Pierre DEVAUX.